

Syndicat des Services Publics - Genève



A l'attention de :

Madame Daniela Di Mare  
Directrice générale, OEJ (DIP)

Monsieur Pascal Freydier  
Directeur du pôle santé, SSEJ (DIP)

Madame Merad-Malinverni  
Directrice des ressources humaines, DIP

## **Résolution de l'Assemblée des Maître-sses spécialistes en éducation à la santé et au bien-être (MS-SA) et Chargées de formation et de projets en éducation et promotion de la santé et prévention (CP-FA)**

**L'Assemblée générale du personnel MS-SA et CP-FA (anciennement formateur-rices consultant-es en promotion et éducation et à la santé – FCPES), convoquée le 1<sup>er</sup> février 2023 pour évaluer et faire un bilan de la réforme de leur fonction et de l'éducation à la santé et la santé sexuelle, mise en œuvre par le DIP à la rentrée scolaire 2022,**

**Considérant que :**

- 62% des prestations prévues - à savoir 3152 périodes de cours d'éducation à la santé et santé sexuelle - n'ont pas pu être effectuées en raison des dysfonctionnements et de la désorganisation générés par la réforme;
- La réforme engendre de sérieuses problématiques quant au statut de MS-SA dont le travail spécifique diffère des autres enseignant-es :
  - Nombre d'heures face aux élèves trop élevé au regard des contraintes du métier;
  - Voltige dans de nombreux établissements pour chaque MS-SA (jusqu'à 30 établissements pour un 100%);
  - Droit aux décharges refusé à ce stade pour les MS-SA de 57 ans et plus, au mépris du règlement sur le statut enseignant;
  - Classe salariale calquée sur les enseignant-es du primaire alors que les MS-SA interviennent tant au primaire, qu'au secondaire I et au secondaire II;
  - Inadéquation entre la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant primaire, secondaire et tertiaire B (RStCE) et le statut des MS-SA, dans la mesure où celles/ceux-ci interviennent dans trois ordres d'enseignement différents, contrairement aux autres enseignant-es.
- L'articulation entre les métiers MS-SA et CP-FA – qui ne peuvent exister l'un sans l'autre – n'a pas été pensée de sorte de la coordination sur le plan pédagogique et celui du travail d'équipe

est fortement impactée;

- La réforme, qui a pour objectif d'augmenter le nombre de cours d'éducation à la santé et santé sexuelle, n'atteint pas cet objectif, et qu'elle entraîne une baisse du nombre de prestations et réduit la possibilité pour les MS-SA d'intervenir en cas de situations graves et/ou nécessitant un suivi;
- Effectuer 28 périodes d'enseignement pour un 100%, tel que le prévoit la réforme, est totalement irréalisable en raison de la spécificité et des contraintes du métier MS-SA;
- La réforme, qui a pour objectif de favoriser l'ancrage des MS-SA dans les écoles, n'atteint pas cet objectif, et qu'elle a pour effet de renforcer les contraintes et difficultés liées aux voltiges;
- Un grand nombre d'établissements scolaires et de directions se plaignent de la désorganisation provoquée par la réforme, ce qui engendre des difficultés pour les MS-SA qui doivent répondre d'un problème qu'elles et ils n'ont pas provoqué;
- Un stop technique a été décidé par la DGOEJ durant tout le mois de janvier en raison de la désorganisation sur la planification des cours engendrée la réforme;
- Le personnel et ses syndicats n'ont cessé d'alerter le DIP et sa Direction RH depuis l'annonce de la mise en œuvre de la réforme l'année passée, mais n'ont pas été écoutés;
- L'absence d'ouverture de négociations pour penser la réforme et l'adapter à la réalité du terrain et aux besoins, pourtant demandées à répétition par le personnel et ses syndicats depuis plus d'une année;
- Le personnel est déterminé à maintenir la qualité de ses prestations ainsi que les conditions de travail qui les garantissent;
- Une réforme élaborée purement sur l'aspect théorique, sans participation active du personnel est destinée à échouer.

**Le personnel avait anticipé que la réforme ne pouvait pas fonctionner et avait fait des propositions concrètes et réalisables. Aucune de ces propositions n'a été retenue. Le bilan de la réforme est tout à fait négatif. L'assemblée des MS-SA et CP-FA convoquée par les syndicats SIT et SSP demande à la majorité au DIP et à la DRH-DIP:**

- De limiter le nombre d'heures face aux élèves à 22 périodes pour un 100% et non 28, comme le prévoit la réforme à terme pour les MS-SA;
- D'ouvrir de réels espaces de négociations avec le personnel et ses syndicats pour penser la réforme avec le concours des premier-ères concerné-es et expert-es du métier, à savoir le personnel;
- De mettre en place des espaces et du temps de travail dévolus à l'organisation et la répartition du travail entre CP-FA et MS-SA afin de garantir la qualité des contenus pédagogiques en tenant compte des besoins des élèves;
- De définir clairement le statut et les droits des MS-SA via des négociations;
- De revisiter avec le concours du personnel des cahiers des charges des MS-SA et CP-FA afin de clarifier les rôles et les fonctions respectives;
- D'augmenter les postes de MS-SA, sans quoi il sera impossible d'atteindre les objectifs affichés par le DIP pour cette réforme, à savoir augmenter le nombre d'heures d'éducation à la santé et santé sexuelle face aux élèves.

**L'Assemblée du personnel décide de maintenir ses mesures de luttes pour faire entendre ses revendications et donne mandat aux syndicats SIT et SSP de l'assister en vue de réaliser ses demandes.**

Genève, le 7 février 2023